



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier, Nathalie Houdayer.

Vendredi 15 juin 2012

N° 460

Démographie

Les enjeux d'un répertoire d'immeubles à jour

Dans les villes de plus de 10 000 habitants (Laval, Mayenne et Château-Gontier pour le département), le recensement de la population s'effectue chaque année, mais il ne porte que sur 8 % des logements. Ceux-ci sont déterminés par tirage au sort dans un « répertoire d'immeubles localisés » (RIL). *La Gazette des communes, des départements, des régions*, dans son édition du 4 juin 2012, montre l'importance que les villes concernées doivent apporter à leur RIL.

En effet, l'Insee détermine chaque année une population légale, d'où découlent nombre d'aides financières. Telle la dotation de base : « *En 2011, précise l'hebdomadaire, celle-ci était d'un minimum par habitant de 64,46 euros pour les communes de moins de 500 habitants et d'un maximum de 128,93 euros pour celles de plus de 200 000. Entre les deux, le montant de la dotation progresse par palier* »... On devine ainsi que pour la ville de Laval, le seuil des 50 000 habitants est capital...

La Gazette souligne que la qualité du recensement dépendra de la mise à jour du RIL. Tout devient

alors très stratégique : « *Si l'Insee tire au sort un immeuble inhabité pour cause de démolition qui n'a pas été supprimé du RIL, ce sont autant d'habitants de perdus. (...) De même, une ville a tout intérêt à signaler rapidement à l'Insee les nouvelles résidences qui seront habitées au 1^{er} janvier de l'année suivante. Mais attention à ne pas pêcher par précipitation : le tirage au sort d'un bâtiment non encore habité est contre-productif* »...

Les 258 communes mayennaises qui comptent moins de 10 000 habitants sont plus tranquilles : le recensement y a lieu tous les cinq ans, mais il est exhaustif (et non par sondage).



40 Ressources
Comment réussir le recensement pour optimiser ses dotations

Pour aller plus loin

www.ceas53.org

Démographie

Méthodologie



« [À l'UMP], le féminin de député, c'est suppléante ».

Brigitte Kuster, maire UMP du XV^e arrondissement de Paris, écartée de l'investiture pour le second tour des législatives au profit de Bernard Debré (4^e circonscription).

Médias

Télévision numérique terrestre (TNT) : derrière l'écran des 19 chaînes

La TNT permet l'accès gratuit à 18 chaînes de télévision auxquelles il convient d'ajouter Canal+ dont quelques émissions sont diffusées en clair. Voici un tour d'horizon de ce nouveau paysage télévisuel en nous intéressant aux entreprises propriétaires ⁽¹⁾.



L'actionnaire majoritaire du groupe TF1 est le groupe Bouygues (43,6 % fin 2011). Le capital est ouvert au public pour plus de 30 %. Les salariés du groupe détiennent 6,2 % du capital.



Comme France 3, France 4, France 5 et France ô, la chaîne appartient au groupe France Télévisions, dont le capital est détenu exclusivement par l'État français.



Cf. France 2.



La chaîne appartient au groupe Canal+ qui est une filiale à 100 % du groupe européen Vivendi.



Cf. France 2.



Le principal actionnaire du groupe M6 est RTL Group (49 %), lui-même filiale audiovisuelle du groupe de médias allemand Bertelsmann (propriétaire du capital à 90 %). La société luxembourgeoise Swilux possède 7,1 % du groupe M6.



Le capital est détenu par France Télévision (45 %), l'État français (25 %), le groupe Radio France (15 %) et l'INA (15 %).



La chaîne appartient au groupe Canal+ (60 %) et au groupe Bolloré (40 %).



La chaîne fait partie du groupe M6.



La Société Monte Carlo Participations détient 80 % du capital et la principauté de Monaco 20 %. La Société Monte Carlo Participations appartient au groupe TF1.



La chaîne est détenue à 100 % par le groupe TF1.



Le capital de NRJ Groupe est notamment détenu à 43 % par Sonopar (dont Jean-Paul Baudecroux possède 95 %), à 33 % par Jean-Paul Baudecroux et à 3 % par Max Guazzini.



Appelée la « chaîne parlementaire », il s'agit d'une chaîne de télévision publique française créée par l'Assemblée nationale et par le Sénat.



Cf. France 2.



Chaîne d'information en continu, elle fait partie de NextRadio TV, groupe audiovisuel français (Alain Weill, 36 % du capital).



Également chaîne d'information en continu, elle appartient au groupe Canal+, filiale à 100 % de Vivendi.



Chaîne musicale que Lagardère Active a cédée au groupe Canal+ (60 %) et au groupe Bolloré (40 %).



Chaîne pour la jeunesse qui appartient à Lagardère Active (66 %) et France Télévisions (34 %).



Cf. France 2.

Les principaux groupes privés

Bertelsmann : M6 et W9.

Bolloré : Direct 8 (40 %), Direct Star (40 %).

Bouygues : TF1 (44 %), TMC, NT1.

Lagardère : Gulli (66 %).

Vivendi : Canal+ (100 %), Direct 8 (60 %), I>Télé (100 %), Direct Star (60 %).

⁽¹⁾ – Cet article actualise celui paru dans le *CÉAS-point-com* n° 228 du 25 mai 2007.